

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 8	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 6 novembre 2019

Vote(s) pour : 34

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 1

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Mardi 12 novembre 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2019-11-12-BD-17.1 :

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Féy - Exercice 2018.**

Rapporteur : Monsieur Joël STROZYNA

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole portant sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Féy pour l'exercice 2018,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 7 novembre 2019,

CONSIDÉRANT la compétence de Metz Métropole en matière d'eau potable,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Féy, lequel sera transmis à chacun des Maires des communes membres de Metz Métropole, afin qu'il soit porté à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

Pour extrait conforme  
Metz, le 13 novembre 2019  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Barbara FALK



SERVICE DES EAUX DE FEY

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du  
Service  
public de l'eau potable**

**Exercice 2018**

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service des eaux dessert en totalité la commune de Féy.

### 1.2. Mode de gestion du service

Féy a confié la gestion de son service public d'eau potable à la Société Mosellane des Eaux par contrat de Délégation de Service Public en date du 01 janvier 2007, le contrat prenant fin le 31 décembre 2018.

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est transformée en métropole. Par obligation réglementaire, la compétence eau potable a été transférée des communes membres à l'EPCI. Depuis cette date, Metz Métropole se substitue donc à la commune de Féy en tant que maître d'ouvrage du réseau d'eau potable. L'EPCI a repris toutes les obligations et contrats de la commune, notamment le contrat d'affermage avec VEOLIA-SME.

### 1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Nombre total d'habitants desservis: 736 habitants

### 1.4. Nombre d'abonnés

Nombre total d'abonnés : 298

### 1.5. Eaux brutes

La commune ne possède pas de ressources propres, l'eau potable provient d'achats d'eau à d'autres services.

#### 1.5.1. *Achats d'eaux brutes*

	2017	2018
<b>Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)</b>	<b>36 035</b>	<b>38 179</b>
CORNY SUR MOSELLE	34 081	35 120
MONTIGNY LES METZ	1 954	3 059

## 1.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018

	2017	2018	N/N-1
<b>Volume acheté à d'autres services d'eau potable</b>	<b>36 035</b>	<b>38 179</b>	<b>+5,9%</b>
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Volume d'eau vendu aux abonnés du service</b>	<b>30 602</b>	<b>32 432</b>	<b>+6,0%</b>
<i>dont Domestique ou assimilé</i>	30 602	32 432	+6,0%
<i>dont Autres que domestiques</i>	0	0	0%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

<b>Canalisations</b>	<b>2018</b>
Longueur totale du réseau (km)	12,5
Longueur de distribution (ml)	12 495
<i>dont canalisations</i>	9 493
<i>dont branchements</i>	3 002

## **2. Tarification de l'eau et recettes du service**

### 2.1. Modalités de tarification

Le prix de l'eau est défini conformément aux termes du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service des eaux.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

	FEY	Régie de l'Eau de Metz Métropole
Prix - Base Facture 120m <sup>3</sup>	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
<b>Production et distribution de l'eau</b>	<b>204.30</b>	<b>135.00</b>
<b>Part délégataire / Régie</b>	<b>127.55</b>	<b>127.22</b>
Abonnement	29.74	11.32
Consommation	97.81	115.90
<b>Part EPCI</b>	<b>66.00</b>	<b>0.00</b>
Consommation	66.00	0.00
<b>Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)</b>	<b>10.75</b>	<b>7.78</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>	<b>148.80</b>	<b>148.80</b>
<b>Part HAGANIS</b>	<b>148.80</b>	<b>148.80</b>
Consommation	148.80	148.80
<b>Organismes publics &amp; TVA</b>	<b>101.18</b>	<b>97.37</b>
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	42.00	42.00
Modernisation du réseau de collecte	27.96	27.96
TVA	31.22	27.41
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>454.28</b>	<b>381.17</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, La Régie de L'Eau de Metz Métropole a repris la gestion du service public de l'eau potable pour la commune de Féy.

## 2.3. Recettes

En 2018, le Chiffre d'Affaires du service d'eau potable est de 44 617€.

En 2018, 13 475€ ont été versés aux autres organismes publics et à l'Agence de l'eau et la collectivité a perçu 16 945€ de surtaxe communale (montant issu du CARE 2018 du délégataire – Compte Annuel de Résultat d'Exploitation).

## **3. Indicateurs de performance**

### 3.1. Qualité de l'eau

P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100%.

P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 100 %.

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 80.

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	93,1 %	92,4 %	89,1 %	89,2 %	88,2 %	-1,1%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) ..... A	31 261	35 299	32 446	32 156	33 676	4,7%
Volume acheté à d'autres services (m3) ..... D	33 563	38 196	36 397	36 035	38 179	5,9%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)  
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	0,97	1,23	1,34	1,52	1,63
Volume mis en distribution (m3) ..... A	33 563	38 196	36 397	36 035	38 179
Volume comptabilisé 365 jours (m3) ..... B	30 316	34 094	31 271	30 885	32 521
Longueur de canalisation de distribution (ml) ..... L	9 136	9 136	10 486	9 298	9 493

#### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	0,69	0,87	1,03	1,14	1,30
Volume mis en distribution (m3) ..... A	33 563	38 196	36 397	36 035	38 179
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) ..... B	31 261	35 299	32 446	32 156	33 676
Longueur de canalisation de distribution (ml) ..... L	9 136	9 136	10 486	9 298	9 493

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux moyen annuel de renouvellement des réseaux a été de 0.38% en 2018.

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 80%.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable

Le délégataire a procédé aux travaux suivants, à la charge de tiers :

- 9b route de Corny (Création d'un branchement neuf en DN25 de 5 ml),
- 9 route de Corny (Création d'un branchement neuf en DN25 de 6 ml),
- 9 route de Cuvry (Création d'un branchement neuf en DN32 de 11 ml).

Le délégataire a procédé au renouvellement des réseaux suivants, à la charge de la collectivité :

- 1 rue de l'École (un branchement neuf en DN40 de 8 ml),
- 25 route de Cuvry (un poteau incendie DN100).

Les montants ne sont pas connus.

### 4.2. Branchements en plomb

Pas de branchement plomb sur le service des eaux

### 4.3. État de la dette du service

La dette consiste en 3 emprunts d'un encours total de 71 923,54€.

### 4.4. Programme contractuel de renouvellement effectué par l'exploitant:

- 0 ml de canalisations et 0 branchement renouvelé en 2018;
- Programme contractuel annuel des travaux de renouvellement: 2 regards de comptage;
- Montant des travaux réellement effectués par le délégataire : Renouvellement d'une pompe du surpresseur d'Augny.

Le montant total des travaux réellement effectués par le délégataire, listés ci-dessus, est de 3 087,28€.

### 4.5. Amortissements réalisés par la collectivité:

Un montant de 12 553,00 € a été mandaté au titre des amortissements pour l'année 2018.

#### 4.6. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :

- Installation d'une rechloration avec analyseur de chlore au niveau du réservoir pour sécuriser et suivre la qualité bactériologique de l'eau,
- Remplacer les parties hautes du calorifugeage des colonnes montantes dans le réservoir qui se dégradent. Une première partie de ce calorifugeage avait été réalisé en 2015,
- Dans le cadre de son rôle de conseil, le délégataire a remis à la commune l'étude technique et financière de renouvellement et de renforcement des conduites d'eau de la rue des Mirabelles.

#### 4.7. Programme de travaux

Il n'y a pas eu de travaux neufs réalisés par le délégataire ou la collectivité en 2018.

#### **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) :  
0 créances ont été abandonnées (montant de 0 €).

#### **6. Eléments marquants de l'année 2018**

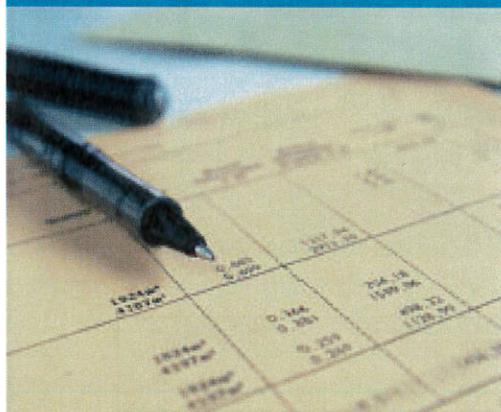
- Le passage au statut de Métropole au 1er janvier 2018 a eu pour conséquence le transfert de la compétence eau potable de la commune de Rozérieulles à l'EPCI Metz Métropole, le contrat d'affermage a été transféré également et est maintenant porté par Metz Métropole,
- 100 % de conformité bactériologique aux limites de qualité fixées par la réglementation obtenus par la Société Mosellane des Eaux (S.M.E.) sur les analyses de l'année 2018 : ce résultat montre la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée,
- Maintien du rendement de réseau au-dessus de 85 % grâce au suivi régulier des volumes distribués sur le réseau d'eau potable et à la réactivité des équipes pour réparer les fuites. À noter une légère baisse du rendement de réseau entre 2017 et 2018 (de 89,2 % à 88,2 %),
- Localisation et réparation de 7 fuites pour l'année 2018 dont 3 sur branchement et 4 sur compteurs.

# ANNEXES

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019  
CHIFFRES 2018

# L'agence de l'eau vous informe

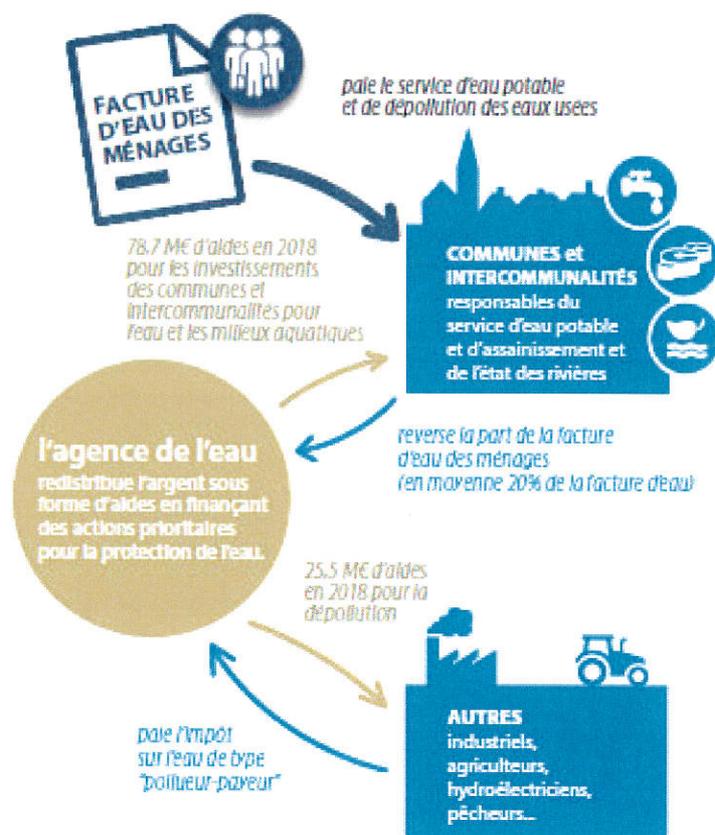


## LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

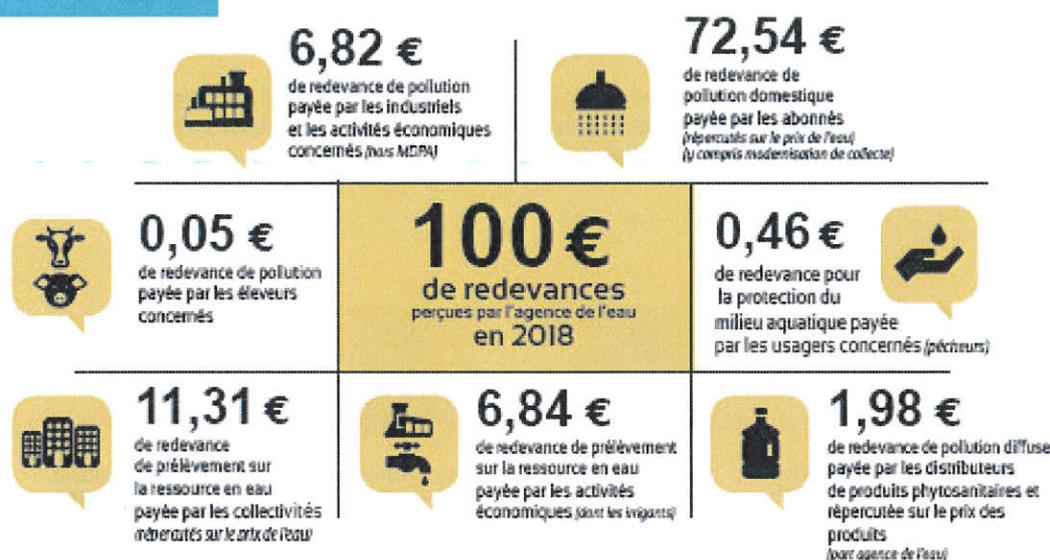
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.



### recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



### interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

# MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10<sup>ème</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## DE 2013 À 2018...



STATIONS D'ÉPURATION  
DE PLUS DE 2 000 HAB.



ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF



MISE EN ŒUVRE  
DE PLANS D'ACTIONS



SUBSTANCES TOXIQUES  
RÉDUITES OU ÉLIMINÉES



COURS D'EAU  
RESTAURÉS



ÉQUIPEMENT  
OU EFFACEMENT  
D'OUVRAGES



ZONES HUMIDES  
RESTAURÉES ET  
ENTRETENUES



ZONES HUMIDES  
ACQUISES

### DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.



### L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à se **mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles"**.



le bassin  
Rhin-Meuse

## l'agence de l'eau Rhin-Meuse

### La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57181 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (DAE) de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : J. Durand, stock photo, Agence de l'eau Rhin-Meuse

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau  
s'engagent pour  
améliorer la culture  
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur  
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



L'eau a quelque chose à vous dire...

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20191112-11-2019-DB17-1-DE

**Numéro de l'acte :** 11-2019-DB17-1  
**Date de décision :** mardi 12 novembre 2019  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Féy - Exercice 2018  
**Classification :** 8.8 - Environnement  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/11/2019  
**Numéro AR :** 057-200039865-20191112-11-2019-DB17-1-DE  
**Document principal :** 99\_DE-17.1.pdf

#### Historique :

18/11/19 09:15	En cours de création	
18/11/19 09:17	En préparation	Catherine DELLES
18/11/19 10:23	Reçu	Catherine DELLES
18/11/19 10:24	En cours de transmission	
18/11/19 10:25	Transmis en Préfecture	
18/11/19 10:26	Accusé de réception reçu	

